



Résiliation assurance auto

Par **cocan34**, le **29/09/2015 à 14:33**

Bonjour, je vous repose la question différemment car je me suis mal exprimée quand je vous ai dit perdu Je veux dire quand on n'a plus le permis de conduire, qu'on vous l'a retiré, doit-on attendre la date d'échéance du contrat pour résilier l'assurance ?

Par **Lag0**, le **29/09/2015 à 14:46**

Ne recommencez pas un nouveau sujet à chaque intervention, il fallait continuer sur l'autre !
Ceci-dit, j'avais tout à fait compris qu'il était question d'un permis retiré.
La réponse reste la même, ce n'est pas un motif de résiliation anticipée.
Et ce n'est pas, normalement, un motif de résiliation tout court, car ce n'est pas parce que vous n'avez plus le permis que la voiture n'a pas besoin d'être assurée.